

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14, et 15 avril 2021**

**2021 DJS 81** Centres Paris Anim' Château Landon, Grange aux Belles, Jean Verdier et Espace Jemmapes (10<sup>ème</sup>) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de passation

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ainsi que les articles L. 1410-1 à L. 1410-3, L. 1411-1, L. 1411-3 à L. 1411-19 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son titre II ;

Vu le vote du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 portant sur le mode de gestion déléguée pour les centres Paris Anim' Landon, Grange aux Belles, Jean Verdier et Espace Jemmapes (10<sup>ème</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres Paris Anim' Château Landon, Granges aux Belles, Jean Verdier et Espace Jemmapes (10<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis en date du 23 mars 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux prévue aux articles L. 1413-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du 30 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 6<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 - Est approuvé le principe de la passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres Paris Anim' Château Landon, Grange aux Belles, Jean Verdier et Espace Jemmapes (10<sup>ème</sup>).

Article 2 - La Maire de Paris est autorisée à engager, sur la base du rapport prévu par l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et joint à la présente délibération, la procédure de consultation et également à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**